

Conseillers en exercice : 23

Présents : 15

Votants : 19

**OBJET :**

Budget General  
Dotation aux  
amortissements  
modification

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

21 OCT 2024  
Transmis le

**DELIBERATION N°2024-86**

**PROCES-VERBAL**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 18 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, les dix huit octobres,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

**Présents** : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, CLEMENT Pierre, BELLENGER Jacques, CROS Isabelle, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, MEHL Didier, HEMMACHE Martine,

**Excusés** : MM, SEVENIER-ALIVON Annick, TAULEMESSE Karine, AULNER Roselyne, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie,

**Procurations** : MM SEVENIER-ALIVON Annick à Sylvie DUBOIS, TAULEMESSE Karine à Martine HEMMACHE, AULNER Roselyne à Patrick ROTGER, COSSE Marie-Jeanne à Didier MEHL,

**Absents non excusés** : MM. HEU Marie, BILANCETTI Yann,

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mme la Maire expose que le conseil municipal par ses délibérations du 14 avril 2023 et du 22 septembre 2023 s'est prononcé en faveur de la mise ne place de dotations aux amortissements, notamment pour le matériel et outillage de voirie.

Des crédits ont été ouverts à l'article 217578. Or, les articles commençant par « 217 » correspondent à des immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition.

L'imputation comptable correcte pour « autre matériel et outillages de voirie » est l'article 2158.

Il convient de remplacer l'article 217578 par l'article 2158 pour la bonne affectation des dotations.

Imputations	Immobilisation M14	Type de matériel	Durée D'amortissement
2158	Autre matériel et outillages de voirie	Machines-outils : tondeuses, souffleurs, taille haie, ...	15 ans

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la modification proposée ci-dessus ;
- **AUTORISE** Mme la Maire à signer et à transmettre tous les documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération

Pour extrait conforme  
A VILLENEUVE DE BERG  
Le 18 octobre 2024

Sylvie DUBOIS  
Maire de Villeneuve de Berg

